



Rapport d'activités 2013-2014

Rapport d'activités 2013-2014

Mot du CA

1. **Une mise en œuvre pleinement accomplie des priorités 2013-2014**
 - 1.1 Rapport sur les droits humains
 - 1.2 Liberté d'expression, droit de manifester et droit d'association
 - 1.3 50e anniversaire de la Ligue des droits et libertés
 - 1.4 Démocratie et droits humains
2. **Des interventions ponctuelles ciblées et pertinentes**
 - 2.1 Profilages discriminatoires
 - 2.2 Laïcité et accommodements raisonnables
3. **Activités d'observation, de veille et d'analyse**
 - 3.1 Surveillance des populations, protection de la vie privée et des renseignements personnels
 - 3.2 Environnement et droits humains
 - 3.3 Enjeux de droits économiques, sociaux et culturels et migration
 - 3.4 Mesures antiterroristes
4. **Participation active à des coalitions ou autres regroupements engagés sur des enjeux de droits**
 - 4.1 Coalition de surveillance internationale des libertés civiles
 - 4.2 Coalition Pas de démocratie sans voix
 - 4.3 Coalition pour les droits des peuples autochtones
 - 4.4 Collectif Échec à la guerre
 - 4.5 Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD)
 - 4.6 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
5. **Éducation aux droits**
6. **Communication**
7. **Membership et financement**
8. **Vie associative**
 - 8.1 Dossier corporatif et loi fédérale sur les OBNL
 - 8.2 Conseil d'administration et conseil exécutif
 - 8.3 Sections régionales
 - 8.4 Permanence
9. **Rapport d'activités de la section de Québec**
10. **Liste des comités et groupes de travail de la Ligue des droits et libertés**
11. **Liste des communiqués, interventions médiatiques, publications, autres interventions, appuis et représentations de la Ligue des droits et libertés en 2013-2014**

Rapport d'activités 2013-2014¹

Mot du conseil d'administration

La situation mondiale a peu évolué depuis l'année dernière. L'ordre mondial dénoncé dans notre rapport sur les droits humains continue d'imposer ses règles à l'ensemble de l'humanité. La dette souveraine des pays les plus vulnérables est utilisée pour démanteler ce qui reste de l'État-social dans ces pays et les populations de pays comme la Grèce et le Portugal subissent une dégradation ahurissante de leurs conditions de vie. Notons que les ficelles attachées à l'aide occidentale à l'Ukraine ressemblent beaucoup aux conditions imposées à la Grèce.

Pourtant ce ne sont pas les mouvements de résistance qui manquent. L'ordre mondial néo-libéral est de plus en plus largement remis en question et grèves et manifestations se multiplient, même si elles sont très peu rapportées dans les grands médias. Le paradoxe et le défi auquel nous faisons face est de faire émerger une alternative progressiste, fondée sur la solidarité et les droits humains. Pour l'instant, comme on peut le constater en Europe, la droite radicale, et même fascisante, a été efficace dans la récupération électorale du mécontentement populaire. Le Front national en France a très bien réussi la synthèse d'une critique de la mondialisation néo-libérale et d'un discours fondé sur le repli identitaire.

Le printemps arabe a subi un recul brutal avec le retour en force d'une dictature militaire qui a su miser habilement sur l'insécurité économique et le désabusement envers les Frères musulmans pour se faire plébisciter en sauveur. En Égypte, la répression s'abat sur l'opposition démocratique et les frères musulmans avec une brutalité qui rappelle celle du régime Moubarak.

Le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) publie cette année sa série de 4 rapports sur les changements climatiques. Le premier de la série publié en septembre 2013 proposait un budget carbone total pour l'humanité de 1000 Gt si on ne voulait pas dépasser une hausse de température terrestre de 2°C. Le deuxième, publié le 31 mars, fait état des impacts des changements climatiques. Le rapport conclut que les effets des changements climatiques sur les sociétés humaines et la nature se font déjà sentir sur tous les continents et océans et qu'ils s'annoncent dramatiques : moins d'eau pour l'agriculture et baisse de la production agricole, les pays du sud étant les plus affectés, inondations et érosion des zones côtières, augmentation des problèmes sanitaires et de la pauvreté. Au moment où la *Ligue des droits et libertés* (LDL) propose d'accorder de l'importance à la question des droits humains et de l'environnement, ce rapport rappelle une fois de plus l'importance de l'enjeu climatique et le caractère criminel de l'inaction des gouvernements.

Au Canada : Un bilan toujours aussi désastreux

Dans la dernière année, les organisations syndicales ont été une cible privilégiée du gouvernement conservateur. Le projet de loi C-377, déposé à la session parlementaire précédente, a été remis à l'ordre du jour et est présentement à l'étape de la deuxième

¹ Le rapport 2013-2014 couvre la période allant du 1^{er} juin 2013 au 30 avril 2014. Par la suite, les rapports couvriront la période allant du 1^{er} mai au 30 avril.

lecture. Il forcerait les organisations syndicales à rendre compte de manière détaillée de toutes leurs dépenses et aurait pour effet, non seulement d'imposer un fardeau bureaucratique imposant aux syndicats, mais surtout d'attaquer les interventions sociales et politiques des syndicats. Le projet de loi C-525 qui a passé l'étape de l'étude en comité a pour effet principal de rendre encore plus difficile l'obtention de l'accréditation syndicale. Les ONG qui ont le statut d'organisme de bienfaisance vivent sous la menace de se voir retirer ce statut par Revenu Canada qui a reçu des fonds supplémentaires pour les mettre en examen.

Le projet de loi C-24 propose de rendre plus difficile et plus coûteux l'accès à la citoyenneté. Plus grave encore, il propose de priver d'accès à la citoyenneté canadienne, et de la retirer au citoyen-ne-s canadien-ne-s qui ont une double citoyenneté, tous ceux et celles qui « ont commis des gestes particuliers contraires à l'intérêt national du Canada ». Le Canada continue de faire fi de toute considération humanitaire quand vient le temps d'expulser des non-ressortissant-e-s, brisant des familles et allant jusqu'à expulser des personnes gravement malades.

Le rapport déposé par le Comité spécial de la Chambre des communes sur la violence faite envers les femmes autochtones a suscité l'indignation. Le rapport ne recommande aucun engagement financier sérieux et soutenu de la part du gouvernement fédéral et confirme l'immobilisme des gouvernements face au nombre toujours croissant de femmes autochtones disparues ou assassinées. Le gouvernement refuse toujours la mise en place d'une commission nationale d'enquête publique et d'un plan d'action national pour mettre fin à l'insécurité des femmes autochtones.

Le gouvernement conservateur a poursuivi son travail de sape des institutions démocratiques en déposant un projet de loi (C-23) qui modifie la loi électorale. Tel que déposé, le PL avait pour effet, entre autres, de réduire les pouvoirs du DGE et de faire perdre le droit de vote aux catégories de citoyens les plus marginalisés de notre société qui n'auraient pu respecter les nouvelles exigences de preuve d'identité requises pour pouvoir voter. L'opposition au projet de loi a été tellement forte que le gouvernement a dû retirer les aspects les plus controversés du PL qui demeure malgré tout insatisfaisant.

Le gouvernement a réitéré son mépris du parlement en déposant le 28 mars 2014 un autre projet de loi «mammouth» (C-31) de mise en œuvre du budget. Une grande enquête auprès de scientifiques menée à l'automne 2013 confirme que la majorité d'entre elles et eux (90%) ne se sentent pas libres de parler de leurs travaux et que 25% ont dû modifier ou omettre de l'information pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec la science. 86% d'entre elles et eux croient qu'ils subiraient des représailles s'ils parlaient ou dénonçaient publiquement une décision de leur ministère nuisible à l'environnement ou à la santé publique.

Les révélations d'Edward Snowden ont porté à l'attention de la population canadienne l'implication du *Centre de la Sécurité des télécommunications Canada* (CSTC) dans l'espionnage à grande échelle des populations. Les prétentions du gouvernement à l'effet que le CSTC agit légalement ne trouvent pas preneurs et de plus en plus de voix se lèvent pour demander un mécanisme de surveillance crédible de cet organisme. Par ailleurs, le projet de loi C-13, sous couvert de lutte à la cyber-intimidation, accorderait aux forces de l'ordre des pouvoirs de surveillance de télécommunication semblables à

ceux du défunt projet de loi C-30 qui a été abandonné suite au fort mouvement d'opposition qu'il a soulevé.

Soulignons que le Canada vient de conclure le plus grand contrat de vente d'équipement militaire de son histoire : un contrat de 10 milliards \$CND avec l'Arabie Saoudite pour des véhicules blindés. Notons que des véhicules du même type ont été utilisés par l'Arabie Saoudite au Bahreïn en 2011 pour écraser la révolte populaire, sans protestation de la part du Canada.

L'année qui vient est une année pré-électorale, les élections fédérales devant normalement avoir lieu à l'automne 2015. Ce sera donc une année où l'opposition aux politiques conservatrices, entre autres la coalition *Pas de démocratie sans voix*, devra se mobiliser. Signe encourageant, l'étoile conservatrice a commencé à pâlir après huit années de turpitudes.

Au Québec

Le gouvernement du Parti québécois a continué de gouverner en bon gouvernement néolibéral – discours qui met l'accent sur « créer de la richesse », attirer les investissements, miser sur le développement des ressources naturelles, favoriser les accords de libre-échange, viser le déficit zéro. Le gouvernement a eu recours à une loi d'exception pour mettre fin à la grève dans la construction. Il n'a pas amendé le Code du travail, comme il s'était engagé à le faire, afin que les dispositions anti-briseurs de grève tiennent compte des nouveaux modes de production et il n'a pas relevé le salaire minimum à un niveau qui permette à 350 000 travailleuses et travailleurs, majoritairement des femmes, d'avoir un niveau de vie décent.

Les consultations sur le renversement du pipeline d'Enbridge ont été bâclées en deux semaines de commission parlementaire. De plus, le gouvernement, contre tout bon sens environnemental, s'est fait le champion du développement de l'industrie pétrolière : exploration du pétrole de schiste sur l'île d'Anticosti et dans le Golfe du Saint-Laurent, appui à la construction d'un nouveau pipeline qui permettrait d'acheminer le pétrole des sables bitumineux vers des ports de la côte-est pour exportation. Ironiquement, le Québec, qui ne cesse de se vanter de son bilan environnemental, est en tête de file pour favoriser l'exportation du pétrole des sables bitumineux.

Le gouvernement a déposé un projet de Charte des valeurs qui est désastreux du point de vue des droits : travestissement de la laïcité, restrictions des droits de minorités religieuses au nom de « nos » valeurs, recul des droits des femmes au nom de l'égalité des femmes, démagogie sur les accommodements et amendements à la *Charte des droits et libertés de la personne* qui vont à l'encontre de la logique même des droits. Le débat autour de la Charte des valeurs a nourri le courant islamophobe et permis de rallier une partie de la population francophone au PQ sur la base de la protection de l'identité québécoise.

Pendant la campagne électorale, les trois principaux partis en lice ont tous mis de l'avant des variantes de la même recette : priorité à la croissance et réduction de la taille de l'État pour atteindre le déficit zéro à plus ou moins brève échéance – le tout assaisonné de baisses d'impôts. Les véritables enjeux comme l'éducation, le logement, l'environnement ont été les grands oubliés de cette campagne. La victoire inattendue du parti Libéral laisse ouverte la question des défis que nous devons relever. Par exemple,

M. Couillard a parlé de ramener un projet de Charte de la laïcité et de relancer le Plan Nord.

La Ligue des droits et libertés

Le numéro de l'automne de la revue a porté sur les perspectives de lutte qui permettraient de changer l'ordre social dénoncé par le rapport sur les droits humains. Des rencontres régionales ont permis de discuter des enjeux soulevés par le rapport et de le faire rayonner. Les activités autour du rapport se sont conclues avec la tenue d'un forum le 25 avril. Ce forum a réuni 120 personnes issues de différents milieux communautaires et syndicaux. Il a permis de démontrer la détermination des organisations signataires du rapport à poursuivre leur mobilisation en faveur d'un mode d'organisation sociale, économique et politique en mesure d'assurer la réalisation de tous les droits humains, contrairement au mode actuel.

Même si le forum complète ainsi la série d'activités prévues suite à la production du rapport, cela ne veut pas dire que nous en avons terminé avec le rapport, au contraire. Nous allons continuer d'offrir de le présenter et d'animer des discussions dans des organismes qui le souhaitent. Plus important, nous devons nous-même réfléchir aux implications des conclusions du rapport quant à notre propre travail de défense des droits humains.

Le CA a accordé un temps appréciable à l'analyse de la Charte des valeurs et à préciser le rôle que la LDL comptait jouer dans ce débat. Sur la base de cette analyse nous avons produit un mémoire extrêmement critique. Le mémoire fait ressortir le danger de cette charte du point de vue des droits, plutôt que d'avoir recours à des arguments juridiques formels. Nous avons décidé de rendre le mémoire public quand nous avons vu que les élections seraient déclenchées avant que nous ne puissions témoigner en commission parlementaire. Cependant, nous avons délibérément choisi de limiter nos interventions publiques à des contextes qui permettaient de faire avancer le débat et nous nous sommes tenus loin des polémiques stériles.

Ces choix, ainsi qu'une conjoncture qui a entraîné une baisse des mobilisations citoyennes par rapport aux années passées, ont fait que la LDL a été un peu moins présente médiatiquement qu'en 2012-2013. Nos interventions ont surtout porté sur des questions liées à la liberté d'expression (règlement municipal P6, à Montréal; contestation de l'article 500.1 du *Code de sécurité routière*, poursuites-bâillons) et à l'impunité policière (mécanisme d'enquête sur la police et enquête Ménard).

Au niveau interne, l'année a débuté avec l'arrivée d'une nouvelle personne au poste d'adjointe administrative. La nouvelle adjointe a pu bénéficier du mécanisme d'intégration mis au point les années précédentes et a été capable de prendre en main ses responsabilités rapidement. Le travail de la permanence témoigne d'un véritable esprit d'équipe. Le CA tient à remercier l'équipe de la permanence pour son excellent travail et son grand dévouement et à souligner les rapports de confiance qui existent entre militant-e-s et membres de la permanence.

1. Une mise en œuvre pleinement accomplie des priorités 2013-2014

Depuis quelques années, plutôt que d'adopter des perspectives faisant état d'une série de dossiers sur lesquels la LDL devrait intervenir pour l'année à venir, l'assemblée générale annuelle établit des priorités de travail, tenant compte du contexte politique et social. Nous espérons ainsi améliorer la planification du travail en cours d'année de manière à réserver une marge de manœuvre pour des interventions publiques rapides dans des dossiers d'actualités.

Dans l'ensemble, on peut conclure que les dossiers qui avaient été jugés prioritaires par l'assemblée générale annuelle de juin 2013 ont connu une mise en œuvre pleinement accomplie, tel qu'en feront état les lignes qui suivent, que ce soit en ce qui concerne le Rapport sur les droits humains, la liberté d'expression et le droit de manifester, les activités du 50^e anniversaire de la LDL ou encore la démocratie et les droits humains au Canada sous le gouvernement Harper.

Un dossier qui devait faire l'objet d'interventions ponctuelles a cependant exigé un travail plus soutenu, soit celui de la laïcité de l'État et des accommodements raisonnables au Québec, ce dossier ayant fait l'objet de multiples interventions de la part de la classe politique et ce, jusqu'aux récentes élections québécoises.

Aussi, les révélations d'Edward Snowden à l'été 2013 nous ont amené-e-s à relancer le dossier de la surveillance des populations, dossier pour lequel la LDL a toujours démontré son intérêt, notamment suite à l'adoption de multiples mesures de surveillance mises en place par nos gouvernements dans la foulée de septembre 2001.

1.1 Rapport sur les droits humains (RDH)

Objectifs 2013-2014 :

- *Proposer les droits humains comme outil d'analyse aux organismes de défense des droits qui militent pour plus de justice sociale*
- *Proposer les droits humains comme outil de mobilisation pour une action concertée*

Forte de l'appui de plus de 45 organisations de la société civile du Québec, organisations communautaires, féministes, étudiantes, syndicales ayant adhéré aux constats et conclusions du *Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada*, la LDL rendait public ce rapport en juin 2013 et interpellait au début de l'automne l'ensemble des député-e-s du Québec à ce propos. Aussi, en collaboration avec plusieurs organisations signataires, la LDL a organisé une conférence de presse le 11 octobre 2013 interpellant le gouvernement sur ses engagements en matière de droits humains, dans le cadre de la Semaine de la solidarité. Les organisations présentes ont fait part de leurs attentes considérant la gravité des constats du rapport.

Convenant de la nécessité de donner suite au rapport non seulement pour dénoncer le modèle de société qu'on nous impose et qui est incompatible avec la réalisation des droits, mais aussi pour réfléchir collectivement à des perspectives de rupture avec ce modèle, la LDL a entamé, également à l'automne 2013, une démarche de mobilisation qui s'est clôturée par le *Forum sur les perspectives pour les droits humains* qui a eu lieu le 25 avril 2014.

Pour soutenir cette mobilisation, divers outils de formation et d'appropriation du rapport, disponibles en ligne sur le site de la LDL², ainsi que diverses activités ont été réalisés tout au long de l'année :

- Résumé du rapport
- Outil d'animation pour faciliter l'appropriation du rapport à l'interne des groupes et soutenir la mobilisation pour leur participation au Forum
- Rencontre de formation des formatrices et des formateurs sur le guide d'animation (27 janvier 2014)
- Publication de la 2e revue spéciale 50e de la LDL qui porte sur différentes perspectives de luttes en faveur des droits humains. Cette revue constitue une suite au RDH : les textes publiés mettent de l'avant différentes mesures ou stratégies de lutte proposant une rupture avec l'ordre actuel et ont servi en partie à mettre la table pour l'élaboration du contenu du Forum du 25 avril 2014.
- Rencontres régionales préparatoires du Forum : trois rencontres ont eu lieu en février 2014 soit en Montérégie, Lanaudière ainsi qu'en Outaouais. Elles ont réuni des représentant-e-s de diverses organisations sur une base intersectorielle. Ces rencontres ont permis aux participant-e-s de partager leur compréhension du RDH et d'envisager certaines stratégies de lutte.

Nous avons également réalisé cinq ateliers/conférences sur le contenu du rapport en l'adaptant en raison du public visé :

- Après du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (16 octobre 2013);
- Dans le cadre de la conférence « Célébrons notre histoire, Dessinons notre futur! » organisée par Femmes autochtones du Québec (9 novembre 2013);
- Dans le cadre du Forum des États généraux de l'analyse et de l'action féministes (15 novembre 2013);
- Dans le cadre de la Journée internationale des migrants (18 décembre 2013);
- Après de l'Alliance de la fonction publique du Canada (22 mars 2014).

Sur le plan de la mobilisation, nous avons pu compter sur l'apport d'un employé contractuel qui a pris contact en janvier 2014 avec chacun des groupes signataires du RDH lesquels ont confirmé leur intérêt à l'ensemble de la démarche. Ce travail de suivi auprès des organisations a permis de faire les constats suivants:

- la démarche collective qui a mené à la réalisation du rapport a favorisé une forte adhésion aux conclusions du rapport;
- les organisations voient un intérêt à se référer de plus en plus au concept d'interdépendance des droits dans leurs analyses;
- le rôle rassembleur de la LDL dans cette démarche de longue durée qui aura su réunir un grand nombre d'organisations de secteurs et de champs d'intérêt

² <http://liguedesdroits.ca/?categorie=rappport-dh>

diversifiés et soutenir leur intérêt face aux enjeux actuels de droits humains est largement apprécié.

Enfin, le 25 avril 2014 a eu lieu le *Forum sur les perspectives de droits humains*. Ce forum a permis d'offrir aux organisations ou mouvements qui partagent les constats du rapport un moment pour réfléchir et analyser des pratiques et des luttes en rupture avec l'ordre économique, social et politique actuel et concourent à l'avancement des droits humains. Nous espérons par ce forum avoir contribué à donner du souffle à la volonté de se mobiliser autour de luttes qui proposent des alternatives à cet ordre économique, social et politique qui ne permet pas la mise en place des conditions de réalisation des droits.

1.2 Liberté d'expression, droit de manifester et droit d'association

Objectifs 2013-2014:

- *Réhabiliter dans l'espace public ces libertés civiles*
- *Renforcer le mouvement de défense en faveur de ces libertés civiles fondamentales pour l'exercice de la démocratie*

Les arrestations massives pour empêcher ou mettre fin à des manifestations se sont multipliées depuis le printemps étudiant de 2012, les policiers ayant notamment recours aux dispositions de règlements municipaux ou encore à l'article 500.1 du *Code de sécurité routière* (CSR). Les policiers disposent en effet d'un arsenal assez diversifié pour réprimer de manière totalement arbitraire l'exercice du droit de manifester et laisser libre cours à des pratiques de profilage politique. On évalue à plus de 3 000 le nombre d'arrestations effectuées à Montréal en vertu du Règlement P-6. Précisons d'ailleurs que ce type de réglementation ne se trouve pas uniquement à Montréal et que des arrestations massives sont également survenues dans d'autres villes du Québec dont Gatineau, Sherbrooke et Québec.

Malgré la gravité et l'urgence de la situation du point de vue de la liberté d'expression et malgré aussi les interventions de la LDL pour dénoncer cette situation, tant la population que les élu-e-s démontrent à cet égard une insouciance qui inquiète et qui choque.

En dépit de cette conjoncture défavorable, la LDL est demeurée visible dans l'espace public sur ces questions, se servant notamment de ses interventions judiciaires, pour relancer le dossier dans les médias.

Elle a également réalisé une version anglaise du rapport sur les violations de droits survenues au printemps étudiant et l'a diffusée notamment auprès de différentes organisations syndicales et non-gouvernementales canadiennes. La traduction est également disponible sur le site de la LDL³.

Droit de manifester : interventions judiciaires et devant la CDPDJ

La LDL a poursuivi cette année ses interventions devant la Cour municipale de Montréal pour contester la constitutionnalité de l'article 500.1 du CSR. Le jugement, rendu le 22

³ <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/repression-report-2012-final-web.pdf>

avril 2014, reconnaît dans un premier temps que le droit de manifester sur la voie publique est un droit protégé par la Charte et ce, même lorsque l'exercice de ce droit cause des entraves à la circulation qui seraient contraires à l'usage normal d'un chemin public.

Cependant, dans son évaluation visant à déterminer si les limites imposées par le CSR à l'exercice du droit de manifester constituaient des limites raisonnables, la LDL estime que le juge Stark a minimisé les atteintes à la liberté d'expression et ce, sans que la preuve ait été clairement établie que les manifestations spontanées ont des conséquences sur la sécurité. En effet, la Cour a reconnu qu'il était possible de minimiser l'impact d'entraves fortuites à la circulation, dans le cas d'une manifestation spontanée, considérant les moyens dont dispose le ministère des transports, et ce, « même si l'encadrement ne se déroule pas dans les meilleures conditions qui soient ». La Cour a évalué également que la *Direction des mesures d'urgence* de la *Sûreté du Québec* peut réduire l'impact de l'événement sur la circulation.

Ainsi le jugement remet entre les mains des policiers le pouvoir discrétionnaire de déterminer qui aura ou non le droit de manifester, et où cela pourra se dérouler, sans qu'aucune balise ne soit précisée, ce qui équivaut à interdire toute manifestation spontanée et est particulièrement inquiétant pour la démocratie. Au moment d'écrire ce rapport, la LDL poursuit son analyse plus approfondie du jugement afin de décider si elle interviendra, le cas échéant, dans le cadre de l'appel de ce jugement.

La LDL a également déposé, le 16 septembre 2013, auprès de la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* (CDPDJ) une plainte collective contre la Ville de Montréal et le *Service de police de la Ville de Montréal* (SPVM) dans laquelle elle allègue que les personnes arrêtées le 15 mars 2013 ont été victimes de discrimination fondée sur leurs convictions politiques. La LDL souhaite par ce recours faire avancer la reconnaissance et la critique des pratiques de profilage politique par les autorités policières dans le cadre de manifestations. La plainte a été jugée recevable en janvier 2014. Nous avons cependant dû faire des démarches afin de presser la CDPDJ à nommer une personne à l'enquête. En date du 30 avril 2014, aucun-e enquêteur-e n'avait été nommé.

En mars 2014, la LDL a de nouveau interpellé les élu-e-s municipaux suite aux arrestations survenues encore une fois lors de la manifestation du 15 mars contre la brutalité policière. Faisant suite à la publication d'une lettre signée par 120 intellectuel-le-s, la LDL, appuyée par 55 autres organisations, a réclamé l'intervention des élu-e-s municipaux pour que cessent ces atteintes répétées à la liberté d'expression, rappelant que le règlement P-6 brime le droit de manifester et ouvre la porte à l'arbitraire policier et au profilage politique.

Suivis de la Commission Ménard (*Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012*)

Quelques membres de la coalition réunie par la LDL visant à obtenir une commission d'enquête sur les événements survenus lors du printemps 2012, ont fait un suivi des travaux de la Commission d'examen que préside Me Serge Ménard et ont produit un rapport d'observation. La LDL ainsi que d'autres organisations ont poursuivi leur dénonciation publique du mandat de cette commission et le fait que des audiences se tiennent à huis clos, notamment. Le rapport de la Commission a finalement été remis au

ministre de la Sécurité publique le 31 mars 2014. Il doit être rendu public 45 jours après ce dépôt, ce qui n'avait pas été fait au moment d'écrire ces lignes. La LDL entend réagir au moment de cette publication.

Dossier SLAPP

Suite à l'adoption, en juin 2009, des dispositions visant à contrer les poursuites bâillons, le ministre de la Justice devait, dans les trois ans suivant leur adoption, réaliser un rapport sur leur mise en œuvre. Ce rapport a été déposé à l'Assemblée nationale en septembre 2013 et conclut essentiellement : « que le recours aux poursuites bâillons ne fait pas l'objet d'une pratique répandue au Québec car un nombre restreint de véritables poursuites bâillons ont été repérées pour la période du 4 juin 2009 au 30 juin 2012. »

Or, bien que dans certains cas, les dispositions ont effectivement porté fruit, la LDL évalue que dans d'autres cas, notamment dans des dossiers plus complexes, certaines dispositions posent problème et que des lacunes importantes subsistent tel que l'absence d'un fonds d'aide ou encore quant aux provisions pour frais. Aussi, il est clair que ces dispositions n'ont aucun effet dissuasif sur les mises en demeure ainsi qu'en ce qui a trait à d'autres phénomènes ou pratiques qui ont cours pour empêcher la tenue de débats publics, faire taire l'opposition à divers projets, voire même des tactiques qui s'apparentent à diverses formes d'intimidation. À ce sujet, il faut voir entre autres les poursuites contre des municipalités par des entreprises qui font valoir que les décisions de ces municipalités ou l'adoption par celles-ci de règlements leur causent des dommages en les privant de la réalisation de profits (Gastem c. Restigouche).

La LDL et le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), toujours impliqué dans ce dossier avec la LDL, ont demandé une rencontre en février 2014 avec le ministre de la Justice. Cette demande est demeurée lettre morte. Nous avons cependant pu rencontrer la porte-parole de l'opposition libérale pour la CDPDJ, madame De Santis.

1.3 50e anniversaire de la Ligue des droits et libertés

Objectifs 2013-2014 :

- *Mettre en lumière le travail de défense des droits mené par la LDL depuis 50 ans et son importance dans la société québécoise*
- *Sensibiliser le public à l'importance de soutenir et/ou à participer à ces luttes*
- *Donner une visibilité à la LDL en tant que porteuse de luttes pour la défense des droits*
- *Développer le membership de la LDL et consolider le membership existant*

Tout au long de l'année, la LDL a saisi plusieurs occasions de rappeler ses 50 ans d'action tout en poursuivant la réalisation de son plan de visibilité et de viabilité pour lequel elle a pu compter sur le soutien financier d'Inter Pares. Les activités de ce projet de visibilité se sont déroulées du 29 mai 2013 (le 29 mai 1963 étant la date de la fondation de la LDL) au 29 mai 2014 :

- Refonte des outils communicationnels institutionnels avec diffusion d'un nouveau dépliant, production de cartes d'affaires, intégration du nouveau logo à tous nos outils de communication, nouvelle bannière et drapeaux;

- Diffusion de la revue du 50^e anniversaire, notamment dans des librairies, ajout d'articles en ligne tout au long de l'année sur le site Internet et dans les médias sociaux;
- Production et diffusion de deux nouvelles capsules vidéo sur des luttes menées par la LDL au cours de son histoire (Appui aux luttes autochtones, Surveillance électronique et contrôle des populations), pour un total de trois⁴, la première ayant été réalisée l'an dernier (Le droit de manifester). En ce 30 avril 2014, une quatrième, est en voie de réalisation et porte sur le racisme.
- Production et diffusion de signets;
- Démarches pour accroître le membership et recrutement de militant-e-s disposés à s'impliquer (voir à ce sujet la section membership au point 7);
- Réalisation d'un diaporama mettant en lumière l'histoire de la LDL.

Cette année, la LDL a aussi organisé sa soirée bénéfice sur le thème du 50^e laquelle a remporté un franc succès. Le spectacle, composé de six tableaux présentant différents volets du travail de la LDL, a permis de mieux faire connaître les 50 ans d'action de l'organisation et de rappeler l'importance de poursuivre la lutte pour la défense de tous les droits humains. La couverture médiatique entourant cet événement a permis de faire connaître la LDL et son histoire dans plusieurs médias.

1.4 Démocratie et droits humains

Objectifs 2013-2014 :

Renforcer le mouvement d'opposition aux orientations et politiques du gouvernement Harper contre les droits humains et la démocratie

Les interventions de la LDL dans ce dossier se font dans le cadre de sa participation active à la coalition *Pas de démocratie sans voix* (PDSV). Cette coalition regroupe des organisations québécoises mobilisées autour de la défense de la démocratie et des droits au Canada et préoccupées par les politiques du gouvernement conservateur et leurs répercussions sur les droits et la démocratie.

Le comité de coordination (Coco) de la coalition est composé de représentant-e-s de la LDL, du *Centre Justice et foi*, de l'*Association québécoise des organismes de coopération internationale* (AQOCI), de la *Centrale des syndicats du Québec* (CSQ), de la *Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec* (FTQ), du *Conseil québécois LGBT* et de trois militantes à la retraite. La Coalition n'a pas de permanent-e et peu de fonds. Pour pallier à cette situation, le Coco a adopté en cours d'année une grille de cotisation qui tient compte des capacités des organisations membres.

La coalition a tenu sa dernière assemblée générale le 26 septembre 2013. L'assemblée a débattu des moyens d'action pour contrer les politiques conservatrices et a adopté un plan d'action pour 2013-2015 en vue des élections fédérales.

La coalition a publié un dépliant, *Qui sommes-nous?*, et a traduit en anglais sa deuxième brochure, *Les conservateurs au pouvoir: coupure idéologique, coups durs pour les droits*.

⁴ https://www.youtube.com/channel/UCiLRHd4Dalx_WmrMMgiwyfA

Les principaux projets de PDSV pour l'année à venir sont :

- Refaire le site Internet qui est présentement inopérant. Pour l'instant la coalition est seulement active sur Facebook
- Produire un troisième dépliant en vue des prochaines élections fédérales
- Tenir un cabaret politique le 29 janvier 2015 pour mobiliser contre les politiques conservatrices.

2. Des interventions ponctuelles ciblées et pertinentes

2.1 Profilages discriminatoires

Objectifs 2013-2014 :

- *Amener les autorités politiques et policières à reconnaître l'existence de pratiques de profilage discriminatoire et à adopter des mesures visant à éradiquer les pratiques de profilage discriminatoire*
- *Contrer le sentiment d'impunité policière*
- *Obtenir la mise en place (ou l'amélioration) de mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance des forces policières*

Observatoire sur les profilages

La LDL participe aux travaux de cet observatoire qui regroupe chercheur-e-s, universitaires et organisations communautaires. Le but est de faire reconnaître par les autorités politiques et autres acteurs et actrices concernés, notamment les autorités policières, l'existence des trois types de profilage (social, racial et politique), de se doter d'outils pour développer une analyse commune et de mener des interventions publiques et politiques communes, telles que des interventions dans le cadre de débats publics, auprès des médias, ou encore l'organisation de forums et activités en collaboration avec d'autres groupes de défense des droits et réunissant des personnes profilées.

L'Observatoire, financé sur trois ans par le *Conseil de recherche en sciences humaines* (CRSH/Partenariat) a formellement initié ses travaux à l'automne 2013 et travaille actuellement à une définition commune pour les trois types de profilage. La LDL contribue plus spécifiquement au volet profilage politique, s'appuyant sur tout le travail qu'elle a réalisé dans les dernières années pour dénoncer les pratiques policières qui visent à faire taire et criminaliser les mouvements de contestation sociale comme notamment, lors du Sommet de Québec en 2001, les événements du G 20 à Toronto en 2010 et le Printemps étudiant de 2012. Sur le volet profilage politique, l'Observatoire s'intéresse plus spécifiquement à l'aspect collectif de ce type de profilage.

Sortie du rapport Perrault

La LDL a suivi de très près les travaux de l'enquête publique du coroner sur la mort de Fredy Villanueva. Elle s'en était retirée à titre de partie intéressée au tout début des travaux, protestant contre l'inégalité des moyens des parties représentées, afin que la famille et les autres personnes concernées puissent obtenir une représentation adéquate. Ce qui fut fait. La LDL n'a cependant pas pris part à l'enquête par la suite, faute de moyens pour assurer une présence et une participation soutenue. Elle a

cependant continué de réclamer et commenter les travaux de l'enquête afin que celle-ci fasse la lumière sur :

- les pratiques de profilage menées par les forces policières particulièrement à l'égard des minorités et des jeunes;
- les interventions policières contre les « gangs de rue » dans les quartiers économiquement défavorisés où l'on retrouve une forte représentation de minorités ethnoculturelles;
- les effets de l'absence d'un mécanisme d'enquête rapide, indépendant et impartial : sentiments et perceptions d'impunité policière.

Le rapport a été publié en décembre 2013. La LDL a alors fait plusieurs interventions médiatiques, principalement sur les limites et lacunes du mécanisme d'enquête sur la police mis en lumière par le juge Perrault. Celui-ci a en effet dressé une longue liste d'exemples de ces manquements, en particulier l'iniquité de traitement entre les témoins civils et policiers. Faisant référence au nouveau mécanisme qui verra le jour en 2014 suite à l'adoption en mai 2013 du projet de loi 12⁵, la LDL a rappelé que le nouveau *Bureau des enquêtes indépendantes* comporte des lacunes importantes, dont le fait d'être constitué notamment d'anciennes policières et d'anciens policiers et de relever du ministre de la Sécurité publique plutôt que du ministre de la Justice. À cette occasion également, la LDL a interpellé publiquement le ministre de la Sécurité publique quant aux suivis qu'il entend donner aux recommandations du juge Perrault notamment en ce qui concerne l'élaboration des règlements qui doivent venir encadrer le travail du *Bureau des enquêtes indépendantes*.

Puis, en février 2014, suite à la mort d'Alain Magloire survenue lors d'une opération policière, une enquête publique du coroner a été annoncée par le Coroner en chef. La LDL et d'autres organisations ont exprimé publiquement leur inquiétude quant à l'absence probable de suites qui seront données aux recommandations du rapport Perreault concernant l'emploi de la force par les policiers, notamment sur la pratique et l'enseignement controversés de toujours viser les « centres masses », ce qui équivaut à tirer pour tuer ainsi que sur le type d'arme utilisé par la police. Reconnaissant que l'enquête publique du coroner répond à des préoccupations fondées quant aux interventions d'urgence auprès de personnes vivant des problèmes de santé mentale, la LDL et les autres organisations ont évalué qu'elle risquait de s'intéresser davantage à l'insuffisance de services et de soins de santé et autres types de services, plutôt que de revoir les pratiques de recours à la force des policiers. La LDL a également réclamé la mise en place d'un mécanisme provisoire de surveillance des enquêtes de la police par la police dans l'attente de la mise en œuvre du Bureau des enquêtes indépendantes.

2.2 Laïcité et accommodements raisonnables

Objectifs 2013-2014 :

Promouvoir la position de la LDL qui défend les principes qui fondent la laïcité de l'État, la portée de ce que sont les accommodements raisonnables et les mesures nécessaires à adopter afin d'assurer le droit à l'égalité réelle et non pas formelle

⁵ Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes

Projet de Charte des valeurs québécoises, septembre 2013

Dès que le projet de Charte des valeurs a été rendu public par le ministre Drainville, en septembre 2013, la LDL a fait connaître publiquement les enjeux de droits humains soulevés par le projet. Plutôt que de s'attaquer aux inégalités et consacrer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, le projet tel que présenté risquait au contraire de porter atteinte au droit des femmes à l'égalité, l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires excluant d'emblée une partie bien ciblée de la population pour qui travailler dans la fonction publique allait bientôt devenir un choix, un privilège. En stigmatisant plus particulièrement les femmes musulmanes, le projet de Charte risquait d'accroître la discrimination à leur endroit et de nuire à leur intégration et à leur participation à la vie citoyenne. La LDL a rappelé que le droit à l'égalité passe plutôt par la pleine reconnaissance et la mise en œuvre des droits économiques et sociaux, ce dont il n'était pas question dans le projet présenté.

La LDL s'est également inquiétée des conséquences du projet sur la liberté de conscience sans laquelle un être humain ne peut prétendre à l'autonomie et à la liberté, particulièrement de l'impact de ces propositions pour les femmes. En restreignant la capacité des femmes d'exprimer leurs convictions, quelles qu'elles soient, la LDL a considéré qu'en définitive, le projet gouvernemental jugeait les femmes incapables de décider pour elles-mêmes.

La LDL a rappelé à cette occasion que la laïcité de l'État implique que celui-ci soit neutre face aux différentes croyances et ne favorise ni ne défavorise, directement ou indirectement, aucune croyance, ni l'incroyance. La laïcité des institutions est essentielle pour garantir la liberté de conscience et de religion, et en ce sens, la LDL a également interpellé le gouvernement afin qu'il retire le crucifix de l'Assemblée nationale, mette un terme aux subventions des écoles confessionnelles et interdise les prières dans les conseils municipaux, cet ensemble d'éléments constituant en soi des atteintes avérées à la neutralité des institutions étatiques.

Enfin, la LDL a déploré que le débat engagé sur la place publique sur la question des valeurs québécoises ait pour effet d'occulter d'autres problématiques qui ont une incidence sur la réalisation des droits humains de toutes et de tous et demandent une mobilisation autrement plus urgente que celle à laquelle on nous a conviés, notamment : droit à l'éducation, droit à la santé, droit au logement, liberté d'expression et droit de manifester, etc.

Projet de loi 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement

La LDL comptait bien participer à la commission parlementaire chargée de mener des audiences publiques sur ce projet de loi et dont les travaux ont été interrompus par le déclenchement des élections. Elle avait déposé un mémoire à cet effet auprès de la Commission des institutions, mémoire qu'elle a rendu public le 3 février 2014, dans lequel elle conclut à la nécessité d'en demander le retrait. En effet, la LDL évalue que ce PL propose une hiérarchisation des droits qui remet en question le principe fondamental reconnu en droit international de l'interdépendance des droits; qu'il introduit deux poids, deux mesures pour la réalisation du droit des femmes à l'égalité; qu'il stigmatise une

partie de la population; qu'il dénature la Charte des droits et libertés; qu'il porte atteinte à l'équilibre des droits protégés par celle-ci et qu'il érode la juridiction de la CDPDJ.

Dans son mémoire, la LDL s'inquiète par ailleurs du discours qui banalise les libertés individuelles et rappelle quelques éléments essentiels à considérer dans le débat actuel, notamment, le fait que la laïcité de l'État n'est pas une valeur en soi. Elle rappelle également que le droit des femmes à l'égalité consiste à exercer tous leurs droits en pleine égalité et que pour en assurer l'effectivité complète il faut reconnaître aux droits économiques et sociaux la reconnaissance juridique pleine et entière qui manque actuellement à ces droits.

La LDL se préoccupe également des conséquences néfastes du débat actuel pour l'avenir de la société québécoise, des reculs annoncés par la subordination de nos droits « aux valeurs communes », des fractures sociales qui en découlent et des effets délétères que ce débat a produits sur l'intégration sociale des membres des communautés ciblées ainsi que de la montée du racisme et de l'islamophobie qui a été observée depuis l'annonce du projet gouvernemental.

La LDL conclut son mémoire en faisant appel à une réelle volonté politique de redresser une situation qui apparait socialement et politiquement de plus en plus critique.

3. Activités d'observation, de veille et d'analyse

3.1 Surveillance des populations, protection de la vie privée et des renseignements personnels

Objectifs 2013-2014 :

- *Dénoncer et contrer l'adoption de mesures qui portent atteinte à la protection de la vie privée et des renseignements personnels*
- *Amener un plus grand nombre de personnes à être critiques et sensibles à ces atteintes*

En juin 2013, Edward Joseph Snowden, ancien employé de la CIA et de la NSA, rend public des informations détaillées concernant plusieurs programmes de surveillance de masse américains et britanniques. Ces révélations apprennent au grand public que ces programmes visent la surveillance des populations et ont pour objectif de capter des métadonnées des appels téléphoniques aux États-Unis et ailleurs ainsi que des communications sur internet. Edward Snowden a fait savoir que ce qui le motivait était de « dire au public ce qui est fait en son nom et ce qui est fait contre lui ».⁶

Pour la LDL et plusieurs autres organisations qui ont démontré depuis de nombreuses années leurs préoccupations, notamment à l'égard des mesures de surveillance adoptées suite à septembre 2001, l'affaire Snowden aura en fait permis de mettre à l'avant-scène à l'échelle de la planète, l'ampleur du problème qu'elles dénonçaient déjà depuis de nombreuses années. Ces révélations auront eu le mérite de rappeler l'urgence d'agir.

⁶ Tanguy Berthemet, *Edward Snowden, l'homme qui fait trembler le gouvernement américain*, Le Figaro, 10 juin 2013

Devant cela, le conseil d'administration a convenu de mettre en place, dès septembre 2013, un groupe de travail sur la surveillance des populations, la protection de la vie privée et des renseignements personnels. Sur proposition de ce groupe de travail, la LDL a adhéré, en décembre 2013 aux *Principes internationaux sur l'application des droits humains à la surveillance des communications*, faisant de ses principes sa référence pour réaliser ses analyses et formuler ses revendications. Rappelons que ce document émerge d'une initiative d'organisations non gouvernementales à l'internationale qui énonce une série de grands principes que les États devraient considérer lors de l'élaboration de lois ou de politiques ayant trait à la surveillance des communications afin de s'assurer de leur conformité avec les exigences que posent les droits humains. Le document identifie les principaux enjeux en matière de surveillance des communications fournissant ainsi bon nombre d'informations fort pertinentes pour comprendre ces enjeux.

Le groupe de travail de la LDL a également pris connaissance des revendications et dossiers portés actuellement par diverses organisations sur le plan fédéral. Le groupe de travail souhaite faire connaître largement le contenu des *Principes directeurs* et porter plus particulièrement la revendication visant la mise en place d'un mécanisme intégré de plainte et de surveillance des diverses agences et services gouvernementaux qui exercent différentes fonctions liées à la surveillance de populations, mécanisme qui devra permettre d'assurer la réalisation de ces principes internationaux. À ce propos, la LDL réfèrera au mécanisme que recommandait la Commission O'connor (enquête Arar), recommandation qui avait à l'époque fait l'objet d'un vote unanime à la Chambre des communes.

Aussi, considérant que la LDL n'a pas publié de nouveau document sur la question du respect de la vie privée depuis 2009, il a été convenu, compte tenu du contexte actuel, de consacrer le numéro de la revue du printemps 2014 de la LDL à ce dossier.

3.2 Environnement et droits humains

Objectifs 2013-2014 :

- *Favoriser le renforcement d'une analyse de cette problématique axée sur les droits, au sein de la LDL et de ses organisations partenaires*
- *Se doter d'orientations générales d'intervention dans ce dossier*

Après une pause de près d'un an faute d'énergies militantes suffisantes, le comité environnement et droits humains a repris ses activités en janvier 2014. Pour assurer une relève et accroître les possibilités d'action du comité, ses membres ont invité trois nouvelles personnes à se joindre à eux et prévoient compléter ce processus de renouvellement et de consolidation du comité l'an prochain. La première activité du comité a donc été l'intégration de ces militant-e-s, lors d'une première rencontre en janvier 2014. Lors de cette réunion, le comité a aussi décidé de concentrer ses énergies à la production du fascicule sur l'environnement et les droits humains. Le fascicule a été terminé au printemps 2014.

Le comité environnement a aussi constaté la nécessité d'approfondir certaines questions en vue de pouvoir intervenir publiquement sur certains enjeux complexes, notamment à propos du dossier énergétique. Bien que le document sur le Plan nord et les commentaires du C.A. sur celui-ci donnent une base sur laquelle s'appuyer pour

plusieurs interventions, le comité considère important de poursuivre le renforcement de l'analyse de la problématique environnementale d'un point de vue de droits humains. Dans cette perspective, le comité a fait un premier travail de réflexion sur la question de l'acceptabilité sociale et a présenté le fruit de ses réflexions à l'AGA du RQGE.

3.3 Enjeux de droits économiques, sociaux et culturels et migration

Objectifs 2013-2014 :

- *Promouvoir la grande orientation de la LDL « Tous les droits humains sans égard au statut »*
- *Renforcer le mouvement en faveur de la reconnaissance et la mise en œuvre de ces droits*

Le comité de travail s'est réuni en octobre 2013 et s'est donné pour mandat de dresser un portrait des principaux enjeux de droits humains se rapportant à la situation des travailleuses et travailleurs et migrants dits peu qualifiés, et ce, à partir de l'analyse et des constats dressés par le rapport de la LDL sur les droits humains (voir section 1.1) et des autres documents pertinents de la LDL.

Cette analyse a été présentée dans le cadre de la Journée internationale des migrant-e-s, le 18 décembre 2013. La LDL a rappelé les constats du rapport permettant de lier la situation des travailleuses et travailleurs migrants à la situation des droits de l'ensemble de la société. Voici quelques éléments de cette analyse :

- On note une précarisation croissante des emplois et un recours accru aux travailleuses et aux travailleurs migrants par les entreprises canadiennes et québécoises et, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, ces travailleuses et ces travailleurs rencontrent des obstacles majeurs dans l'exercice de leurs droits : droits reliés au travail, droit au logement, à la santé, à un revenu suffisant, accès à la justice et à des recours effectifs, etc.
- La précarisation et la diversification des formes et des relations de travail rendent difficile l'exercice du droit d'association : la difficile conquête du droit à la syndicalisation des travailleuses et des travailleurs migrants s'inscrit également dans ce cadre d'analyse.
- Les programmes de sécurité du revenu assurent dorénavant la « mise en marché » d'une main-d'œuvre disponible, compétitive et soumise aux impératifs du marché et des entreprises et c'est à cette même tendance que sont soumis les travailleuses et les travailleurs et migrants.
- La logique de marché s'étend à l'ensemble des activités humaines et sociétales, les programmes sociaux sont déconstruits et détournés, soit par la privatisation, ou encore par la transformation des objectifs poursuivis. C'est donc toujours la même logique qui est à l'œuvre. Elle traite les travailleuses et les travailleurs et migrants comme de simples marchandises au service des entreprises, d'une part, et s'assure d'autre part que les programmes d'éducation, d'alphabétisation ou de formation des adultes rendront disponibles aux entreprises des « ressources humaines » formées pour répondre à leurs besoins.
- À l'instar de groupes de la population plus particulièrement marqués par l'exclusion sociale et politique, les travailleuses et les travailleurs migrants sont délestés d'une bonne partie leurs droits civils et politiques. Comme pour d'autres

groupes marginalisés, leur statut leur donne un accès différencié aux droits et à la citoyenneté, ce qui est totalement contraire à l'esprit des droits humains.

Soulignons que la présentation de cette analyse a été très appréciée, lors de la conclusion de la journée. En effet, en situant la problématique des travailleuses et des travailleurs et migrants dans un contexte plus général, cette analyse propose du même souffle le renforcement des solidarités peu importe le statut des travailleuses et des travailleurs. .

3.4 Mesures antiterroristes

Objectifs 2013-2014 :

- *Défendre les libertés civiles et contrer l'adoption de mesures qui leur portent atteinte dans le contexte de la lutte au terrorisme*
- *Amener un plus grand nombre de personnes à être critiques de l'approche sécuritaire*

En ce qui concerne ce dossier, la LDL travaille étroitement avec la CSILC. Le président de la LDL est co-président de la *Coalition de surveillance internationale des libertés civiles* (CSILC) et le coordinateur de la CSILC est membre du comité sur la surveillance des populations de la LDL. Voici quelques-unes des principales interventions de la CSILC.

Le groupe de travail sur la criminalisation de la protestation, dont font partie la CSILC, *Mine alerte*, les *Brigades de la paix internationale* et le Groupe d'orientation politique pour les Amériques du *Conseil canadien pour la coopération internationale* (CCCI) poursuit son travail. Un rapport sur le résultat de ces recherches, accompagné de recommandations est attendu bientôt.

Une rencontre d'une journée animée par la CSILC a eu lieu le 6 novembre 2013 pour faire le point sur les effets conjugués de la loi anti-terroriste et des listes d'entités terroristes sur le travail des ONG. Un rapport a été produit, fruit d'un travail conjoint avec le CCCI et *Paix Durable*.

La LDL et la CSILC ont publié un communiqué conjoint à l'occasion du 10^e anniversaire de la création de la Commission O'Connor, rappelant que ces recommandations sont plus pertinentes que jamais dans le contexte des révélations sur les activités d'espionnage des citoyens du CSTC et du partage de renseignement entre le Canada et les É-U, partage qui est encore plus important qu'à l'époque de l'affaire Arar. Par ailleurs, la CSILC travaille avec *Amnistie internationale Canada* à la préparation d'un événement public intitulé « la Commission Arar dix ans après » qui se tiendrait à Ottawa à l'automne 2014.

La CSILC a initié des échanges avec l'*Association canadienne des libertés civiles* (ACLC), *BC Civil Liberties Association* (BCCLA) et la LDL sur l'analyse de la dernière mouture d'Accès licite, le projet de loi C-13. La CSILC et la LDL ont demandé d'intervenir conjointement devant le comité parlementaire qui étudie C-13.

Des informations fournies par des avocats portent à croire que le nombre de personnes affectées par le programme Secure Flight (listes d'interdiction de vol) est en

augmentation. La CSILC, avec le soutien du professeur Mike Larson de l'UCB, est en voie de déposer une demande d'accès à l'information concernant les données sur le nombre de personnes affectées.

Le 25 novembre 2013, la CSILC a participé à une conférence de presse au Parlement d'Ottawa avec le militant yéménite Farea Al-Muslimi sur les effets des « drones ». Le Yémen est un pays particulièrement touché par l'utilisation de ces engins.

La CSILC participe avec la LDL et d'autres organisations canadiennes à des rencontres téléphoniques régulières tenues sous l'hospice du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Ces rencontres visent à partager des informations, et parfois à coordonner des interventions, en matière de vie privée et protection des renseignements personnels.

Enfin, la CSILC, poursuit la publication d'un bulletin hebdomadaire très complet qui fait état des dernières nouvelles en matière de surveillance et de ce qui a trait au « terrorisme ».

4. Participation active à des coalitions ou autres regroupements engagés sur des enjeux de droits

4.1 Coalition de surveillance internationale des libertés civiles

Voir la section 3.4

4.2 Coalition Pas de démocratie sans voix

Voir la section 1.4

4.3 Coalition pour les droits des peuples autochtones

Objectifs 2013-2014

- *Soutenir les peuples autochtones dans leurs démarches visant à obtenir le respect par le Canada et le Québec des engagements énoncés dans la Déclaration sur les droits des peuples autochtones*
- *Renforcer le mouvement en faveur de la défense des droits des peuples autochtones au sein de la population non autochtone*

La *Coalition droits des peuples autochtones* a été relativement peu active cette année. Elle s'était fixé deux objectifs principaux. Le premier visait la réalisation de rencontres régionales avec l'appui des centres d'amitié autochtones afin de rapprocher autochtones et non-autochtones sur la base de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Une première rencontre a eu lieu en juin 2011 à Val d'Or, mais aucune autre rencontre n'a pu être réalisée depuis.

Le deuxième objectif visait à assurer l'élaboration d'une position plus étoffée en matière de développement nordique. Il n'y a pas eu de travail de fait à ce niveau, en partie dû au manque de substance à analyser derrière le slogan « Nord pour tous » du PQ. La Coalition est cependant intervenue pour rappeler au gouvernement ses obligations sur cette question en vertu de la Déclaration. En fin de campagne électorale la Coalition a

adressé une lettre aux partis sur trois questions : (1) le développement nordique, (2) la violence faite aux femmes autochtones et (3) la protection des langues autochtones et l'enseignement de l'histoire des peuples autochtones.

Sur ses propres bases (comme les autres membres de la coalition) la LDL a participé aux deux journées de consultation du gouvernement du Québec sur le Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones les 6 et 7 novembre 2013. Le 5 décembre 2013, la LDL a remis un mini-mémoire suite à la consultation.

La LDL a également été invitée à participer au panel d'ouverture de la fin de semaine de célébration des 40 ans de Femmes autochtones du Québec les 9 et 10 novembre 2013.

4.4 Collectif Échec à la guerre

Objectifs 2013-2014 :

- *Faire ressortir les enjeux de droits humains dans les problématiques abordées par le Collectif Échec à la guerre*
- *Mobiliser les membres de la LDL et les organismes partenaires à prendre part aux activités et campagnes du Collectif*

Cette année, les activités du Collectif Échec à la guerre ont porté principalement sur deux volets :

- **La campagne du coquelicot blanc** : Pour une troisième année consécutive au Québec, le Collectif a organisé la campagne du coquelicot blanc, une campagne antimilitariste à la mémoire de toutes les victimes des guerres, victimes civiles aussi bien que militaires. Près de 8 000 coquelicots ont été distribués dans divers réseaux (communautaires, groupes de femmes, syndicats, CEGEPs, groupes pacifistes et groupes religieux). La campagne s'est terminée le 11 novembre par une vigile silencieuse devant le lieu de la cérémonie officielle.
- **La campagne sur la montée du militarisme au Canada** : Production d'une brochure *La montée inquiétante du militarisme au Canada*, à paraître début mai. Cette publication d'une soixantaine de pages présente une recherche fouillée sur la montée de militarisme au Québec et au Canada. Il y a aussi eu production d'une présentation «powerpoint», ainsi que d'un dépliant sur les enjeux du militarisme pour les femmes (production conjointe avec le comité femmes et mondialisation de la FFQ).

Par ailleurs, le Collectif a émis un communiqué en septembre 2013 dénonçant toute intervention militaire en Syrie comme « totalement « hors la loi » eu égard au droit international. Rappelons que la LDL est membre du Collectif et y délègue une représentante.

4.5 Action communautaire autonome et défense collective des droits

Objectifs 2013-2014 :

Défendre le financement et les intérêts de la LDL au sein du RODCD

La LDL a poursuivi cette année sa participation au sein du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) et du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA). Régulièrement, les membres du CA de la LDL ont été saisi-e-s des enjeux liés à la reconnaissance et au financement de l'action communautaire autonome et plus particulièrement en ce qui concerne les organismes de défense collective des droits.

22

Regroupement des organismes en défense collective des droits

La LDL a apporté son soutien à la campagne de cartes postales demandant un rehaussement du financement des organismes en défense collective des droits. Elle a assuré le suivi des dossiers menés par le Regroupement auprès du SACAIS. Elle a participé, à titre de membre du RODCD, à la consultation sur le plan d'action gouvernemental concernant l'action communautaire autonome. Aussi, elle a participé à la Campagne allergique aux peanuts, campagne visant à faire pression sur la ministre Maltais pour que les organismes en défense collective des droits obtiennent leur juste part du 4.5 millions de dollars dédié aux organismes communautaires reliés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA)

- **Soutien à la campagne non au PPP sociaux**

La LDL a donné son soutien à la déclaration « Non aux PPP sociaux » que le RQ-ACA a fait circuler au sein du mouvement d'ACA. Cette déclaration formulait une série de revendications adressées au gouvernement québécois lui demandant de ne pas conclure de nouveaux PPP sociaux, de ne pas renouveler les ententes déjà conclues, de mener un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales et de réinvestir les sommes jusque-là investies dans les fonds mixtes dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires.

- **Le plan d'action gouvernemental : consultation**

Le 30 octobre 2013, la Première ministre annonçait le lancement de consultations en vue de l'adoption d'un nouveau plan d'action gouvernemental en action communautaire et bénévole pour 2014-2019. S'attendant à être consultés sur un projet de plan d'action, les membres du RQ-ACA ont été surpris et déçus de voir que l'exercice passait par un cahier de consultation, comportant une série de questions sur des thèmes pré orientés. Ce cahier de consultation a été remis le 5 novembre notamment au RQACA et au RODCD. La LDL a participé à cette consultation. Les réponses devaient être transmises le 17 décembre.

- **Cadre de référence en matière d'action communautaire : suspension des travaux conjoints avec le MESS/SACAIS à cause des élections**

Dès le lendemain des élections de 2014, un communiqué a été émis pour demander que le gouvernement respecte les engagements pris par l'ex-première ministre, Mme Marois, le 30 octobre 2013 dont l'injection de 162 million\$ supplémentaires sur trois ans pour les organismes communautaires tout en demandant de nouvelles sommes pour les organismes non touchés par cette annonce. De plus, dans les jours suivant les élections, le RQ-ACA a adressé une lettre au premier ministre, M. Couillard, lui demandant une rencontre dans les plus brefs délais. Une demande similaire sera faite suite à la nomination du nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Ces rencontres visent à présenter nos préoccupations et nos demandes par rapport aux dossiers jugés prioritaires par le RQ-ACA.

4.6 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Objectifs 2013-2014 :

Interpeller la Commission sur son rôle de « chien de garde institutionnel » des droits et libertés

La LDL a poursuivi sa participation à la Table de concertation de la CDPDJ. Elle y apporte ses préoccupations à l'égard de l'exercice de la mission de la CDPDJ en matière de défense et de protection des droits de la personne et a salué à cet égard les sorties médiatiques de la CDPDJ qui ont mis en lumière les dérives en matière de droits humains du projet de Charte des valeurs du gouvernement Marois. La LDL a également salué les interventions de la Commission dénonçant les graves lacunes du mécanisme d'enquête sur la police, lors de la mort d'Alain Magloire. Elle a aussi réitéré à plusieurs reprises à la CDPDJ ses préoccupations à l'égard de l'exercice de la liberté d'expression et des pratiques de profilage politique auxquelles se livrent les forces policières qui on l'aval du milieu politique que ce soit de niveau municipal ou provincial.

Par ailleurs, la CDPDJ entreprend de définir ce que seront ses orientations stratégiques pour le cinq prochaines années et la LDL entend prendre part aux consultations que la CDPDJ entend mener à ce propos.

5. Éducation aux droits

5.1 Revues

En collaboration avec la Fondation Léo-Cormier (FLC), la LDL a réalisé deux revues :

- Printemps 2013 : le 50e de la LDL, 50 ans d'histoire des droits et libertés au Québec
- Automne 2013 : Perspectives pour les droits humains

5.2 Fascicules

En collaboration avec la FLC, la LDL a :

- Revu et réédité son fascicule sur *La laïcité* et les enjeux de droits humains, en octobre 2013
- Publié en novembre 2013 un fascicule sur les indicateurs de droits humains, *Les indicateurs de droits humains, un outil de mesure nécessaire ou technicisation des droits ?*
- Réalisé en mars 2014, un fascicule sur l'environnement et les droits humains, *L'environnement, un enjeu de droits humains*

5.3 Conférences, ateliers, tournée régionale, forum et autres activités publiques

La LDL a réalisé, le 16 octobre 2013, un atelier dans le cadre du Colloque sur l'action communautaire jeunesse du *Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse su Québec* (ROCAJQ), présentant l'analyse, les constats et conclusions du Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada .

Le 22 novembre 2013, la LDL a donné une formation sur les poursuites-bâillons dans le cadre d'une rencontre sur le *Tribunal d'opinion sur l'industrie minière canadienne 2014-2015*.

La LDL a également donné un atelier sur la liberté d'expression et le droit d'association le 12 mai 2014 au *Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière* (MEPAL).

En collaboration avec la FLC la LDL a réalisé:

- Le 18 octobre 2013, une soirée d'information sur la *Réforme des instances de l'ONU*, portant sur le projet présenté par la Haute Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies en juin 2012. Les réformes proposées sont-elles à l'avantage des bénéficiaires de droits partout dans le monde ? Encourageront-elles les États à un meilleur respect de leurs engagements en vertu des traités de droits humains ? La LDL s'est engagée depuis longtemps dans la pratique des rapports alternatifs soumis par la société civile aux organes de traités de droits humains des Nations Unies. La réforme proposée pourrait-elle influencer ses pratiques en ce sens ?
- Un atelier, le 29 octobre 2013, intitulé *Régression des droits humains, impact pour les femmes et perspectives d'interventions* dans le cadre du Forum des États généraux de l'action et de l'analyse féministe, invitant les participantes du Forum, dans le cadre d'une démarche participative, à formuler dans une perspective féministe les enjeux de droits humains actuels, plus particulièrement, tenant compte que c'est l'ensemble des droits humains qui est en nette régression depuis plusieurs décennies au Québec et au Canada. Régression des droits humains, impact pour les femmes et perspectives d'interventions.
- Une série d'activités visant à faciliter l'appropriation des enjeux de droits humains dont fait état le *Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada* et à

favoriser la recherche de perspectives en faveur d'un projet de société fondé sur la réalisation de tous les droits humains (voir la section 1.1)

6. Communication

À l'été 2013, la LDL a mis sur pied un comité de communications chargé de la mise en œuvre et du suivi du plan de communication adopté l'an dernier. En plus de se donner une façon de procéder, ce nouveau comité a donné suite à plusieurs recommandations du plan de communication. Les principales réalisations du comité en 2013-2014 sont :

- La révision de la structure, de la périodicité et du format de l'infolettre;
- La préparation d'un échange sur les médias sociaux avec le CA, l'adoption d'une politique interne d'usage des médias sociaux et un usage progressif de Twitter;
- La poursuite de la révision des outils communicationnels institutionnels, réalisés grâce au soutien financier d'Inter Pares (voir 1.3 pour plus de détails).

25

7. Membership et financement

Dans le cadre de l'année de son 50^e anniversaire, la LDL souhaitait profiter de l'occasion pour consacrer des énergies au développement de son membership. À ce propos, elle a pu compter, comme mentionné précédemment, sur le soutien financier d'Inter Pares dans le cadre du projet qui visait également à accroître la visibilité de la LDL auprès du grand public et des groupes sociaux affinitaires. Un plan de développement du membership a été élaboré et diverses interventions étaient prévues, mais des changements survenus au sein de la permanence de la LDL ont réduit notre capacité de mettre en œuvre, tel que nous l'aurions souhaité, ce plan d'action. De plus, en cours d'année, certaines préoccupations financières ont fait en sorte qu'il a été jugé bon que le comité membership examine également la question du financement de la LDL.

Le plan d'action prévoyait de :

- Mettre sur pied un comité de travail sur la question du membership;
- Permettre un recrutement plus efficace de militant-e-s disposé-e-s à s'impliquer;
- Améliorer la performance de notre base de données;
- Créer une page web pour faciliter l'adhésion de nouvelles et de nouveaux membres ou le renouvellement de leur adhésion;
- Concevoir et faire parvenir une trousse d'accueil pour les nouvelles et nouveaux membres;
- Tenir une série de kiosques.

Le comité, mis sur pied à l'automne, s'est réuni trois fois pour traiter conjointement de membership et de financement.

Les questions relatives au financement ont été traitées en priorité en ciblant : les associations étudiantes, les professeur-e-s-départements-cégeps-universités, les communautés religieuses, les syndicats : sections locales et syndicats nationaux, la Caisse d'économie solidaire pour une possible demande de subvention et certains milieux professionnels.

Un formulaire de recrutement est maintenant utilisé, une manière simple et rapide de cibler l'expertise de nouvelles et nouveaux militants et de les impliquer au sein de comité, pour des kiosques ou des activités.

La base de données est hébergée par Donor Perfect depuis l'été dernier. S'en est suivi un long travail de nettoyage et d'organisation des données pour que la banque de données soit le portrait des membres, donatrices et donateurs actifs depuis janvier 2012, cela après une relance aux membres, donatrices et donateurs depuis 2008. Les données antérieures à 2012 ont été conservées et pourraient être réintroduites dans la base de données au besoin.

Le lancement de la campagne de renouvellement de membership a eu lieu le 7 avril dernier 2013. Il est maintenant possible de devenir membre et de renouveler son membership en ligne.

Chaque nouvelle ou nouveau membre reçoit une lettre de bienvenue personnalisée qui convient à son statut (membre individuel ou collectif) ainsi que la/les dernières publications (revue et fascicule).

Trois kiosques ont été tenus cette année; il n'a pas été possible de faire plus étant donné la charge de travail de la permanence et le départ et l'arrivée de nouvelles personnes.

Toute la réflexion du comité ainsi que les démarches entreprises au sujet du financement ont été faites dans une perspective de consolider la capacité d'autofinancement de la LDL, à long terme.

Par ailleurs, en ce qui concerne le membership de la LDL, on peut dire qu'il est somme toute assez stable, malgré certaines variations. Avec le lancement de la campagne de renouvellement 2014-2015 et la possibilité de devenir membre en ligne, il sera plus facile de faire connaître et circuler les informations sur le membership en quelques clics. Nous pensons qu'il sera possible d'augmenter le nombre de membres même si aucun objectif précis en ce sens n'a été établi.

	Sept. 2010	Sept. 2011	Sept. 2012	Sept. 2013	Mars 2014
Membres individuels	454	413	414	389	427
Membres collectifs	117	99	111	119	123
TOTAL	571	512	525	508	550**

***La différence entre les chiffres de septembre 2012 et mars 2014 est due au fait que le relance n'avait pas eu lieu avant les vacances d'été 2013.*

8. Vie associative

8.1 Dossier corporatif et loi fédérale sur les OBNL

L'adoption, en 2011, de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, nous a obligés à faire le point sur ces nouvelles règles eu égard à nos statuts (documents constitutifs) et nos règlements internes. En ce qui concerne nos statuts, le délai pour se conformer aux nouvelles exigences est le 17 octobre 2014, soit dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, à défaut de quoi le directeur de Corporation Canada dissoudra notre corporation.

Un comité de travail aidé d'une personne ressource a élaboré une proposition de reformulation de nos statuts qui a été adoptée par le CA et cette proposition sera soumise aux membres de la LDL lors de l'assemblée générale spéciale prévue à cette fin le 7 juin 2014.

Du même souffle, une révision de nos règlements internes a été effectuée tenant compte également de ces nouvelles dispositions fédérales. La proposition de modifications aux règlements internes sera également présentée lors de cette même assemblée générale spéciale. À noter que sur ce point, nous bénéficions d'un délai allant jusqu'au 17 octobre 2015.

8.2 Conseil d'administration et conseil exécutif

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois durant l'année 2012-2013. Il a vu à l'élaboration plus précise du plan d'action de l'année et au suivi du plan de communication adopté l'an dernier, notamment en ce qui concerne l'utilisation par la LDL des médias sociaux. Il a été saisi de différents dossiers menés tout au long de l'année, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, le droit d'association et le droit de manifester ainsi que celui sur la laïcité de l'État. Il a également assuré la révision des statuts de la LDL ainsi que de ses règlements internes.

Il a aussi eu l'occasion de se pencher sur les travaux du comité environnement, du groupe de travail sur la surveillance des populations et a suivi de près l'ensemble du travail réalisé pour donner suite au rapport sur les droits humains de même que l'évolution du dossier du 50^e anniversaire de la LDL.

Il a été informé de l'entente intervenue dans le dossier de la plainte à la Commission des normes du travail. Le dossier est donc clos.

Il a suivi les représentations de la LDL au sein du RODCD et du RQACA notamment en ce qui concerne le nouveau cadre de référence en matière d'action communautaire autonome et son incidence sur les organisations de défense collective des droits. Il a tenu une rencontre thématique portant sur le contrôle de l'État sur les organismes communautaires, vu sous l'angle de la liberté d'expression et du droit d'association.

Le conseil exécutif s'est réuni à neuf occasions. Il est responsable auprès du conseil d'administration de l'administration courante de la LDL, de son fonctionnement démocratique, de ses campagnes de recrutement et de collecte de fonds, de l'organisation de la permanence, du rayonnement et de la réputation de la LDL, des relations avec les comités régionaux et les sections régionales de la LDL. Il assure le suivi des dossiers entre les rencontres du conseil d'administration. Il a suivi de près la plainte à la Commission des normes du travail. Il a procédé à l'embauche, en septembre 2013, d'une nouvelle membre de la permanence dû au départ de l'adjoint administratif à la coordination qui retournait alors aux études.

8.3 Sections régionales

La LDL a poursuivi ses rencontres entre les coordinations des sections régionales et celle de la LDL. Comme l'an dernier, c'est plus spécifiquement la section de Québec qui y

participe. Ces rencontres favorisent grandement un meilleur arrimage entre le travail réalisé par la LDL et celui de ses sections, tel qu'en témoigne les liens actuels entre la section de Québec et la LDL. Mentionnons à cet effet que la section Saguenay-Lac-Saint-Jean refuse sans motif déclaré que son coordonnateur assiste à ces rencontres. Par ailleurs, une rencontre visant à clarifier la situation de la section Estrie avait été prévue se tenir en mars 2014 mais a été annulée à la dernière heure par la section.

À l'invitation de la section de Québec, la LDL a participé à la soirée publique pour l'anniversaire de la DUDH organisée par la section de Québec de la LDL, le 10 décembre 2013.

8.4 Permanence

L'équipe de la permanence a pu compter cette année sur l'arrivée d'une nouvelle adjointe administrative à la coordination. Le processus d'intégration mis en œuvre à cette occasion a été grandement apprécié par cette dernière. L'équipe se dit stimulée par le soutien que lui apportent les militant-e-s ainsi que les membres du CA et du CE. Nous avons également procédé à l'embauche de salarié-e-s contractuel-le-s pour réaliser divers projets notamment en ce qui concerne le suivi du rapport sur les droits humains, les outils promotionnels et le matériel audiovisuel.

9. Rapport d'activités de la section de Québec

9.1 Démocratie

En date du 1er mai 2014, la section de Québec a 69 membres individuels et 12 membres collectifs alors que ces chiffres étaient respectivement de 77 et 12 au 31 mars 2013 et de 84 et 10 au 31 mars 2012.

Une assemblée générale de la section s'est tenue le 3 juin 2013. Outre l'administration et l'orientation générale, différents thèmes y ont été discutés : les radios poubelles, le profilage et la judiciarisation ainsi que le rapport sur les droits humains de la LDL.

9.2 Ateliers d'éducation aux droits

La section de Québec offre des ateliers d'éducation aux droits aux écoles secondaires, aux écoles de francisation pour immigrants et aux organismes communautaires de la région. Au cours de l'année (1er mai 2013 au 30 avril 2014), la section de Québec a donné les ateliers suivants : Médias sociaux dans une perspective de droits (22 ateliers), les Jeunes et la justice pénale (5 ateliers), Viser l'intégration par l'éducation aux droits (12 ateliers), Vivre ensemble dans la diversité (12 ateliers), Le droit du travail (1 atelier) et Processus pénal et recours pour les marginaux (4 ateliers). La section de Québec a ainsi rencontré plus de 1 000 personnes. Soulignons l'invitation faite par le CLD de Carleton en Gaspésie (21 juin) afin d'y présenter les ateliers sur l'immigration (Vivre ensemble et Viser l'intégration)

9.3 Soirées conférence

Le 10 avril, la section de Québec a tenu une conférence sur le thème : « L'état des droits humains au Québec et au Canada. Tous les droits sont-ils égaux ? Interdépendance des droits et perspectives d'action » avec Louis-Philippe Lampron, professeur de droit à l'Université Laval et Dominique Peschard, président de la LDL. Présence d'une cinquantaine de personnes.

Le 5 février, la section a tenu une conférence sur le thème « Le partage de l'espace public. Inclusion ou marginalisation » avec Camille Marceau-Bouchard, présidente de la section de Québec et Éric Gagnon, chercheur au CSSS VC. Présence d'une soixantaine de personnes.

9.4 Stages

La section de Québec a bénéficié de la disponibilité de quelques stagiaires, notamment, une stagiaire en droit à la session d'automne 2013 qui a travaillé sur l'animation de la Nuit des sans abri, la mise à jour de certains ateliers, la création d'outils pédagogiques, la Charte de valeurs, etc. Une autre stagiaire en droit a également été présente à l'hiver 2014 et a surtout animé des ateliers dans les écoles. Elle a aussi mis à jour l'atelier sur les médias sociaux et créé des outils pédagogiques pour l'atelier Jeunes et justice. Elle a aussi fait des recherches juridiques ponctuelles. Par ailleurs, un stagiaire en maîtrise a réalisé pendant l'hiver 2014 une recherche sur la situation des réfugiés à Québec. À l'hiver 2014, un stagiaire en service social a pris en charge l'organisation de de la 3^e édition du Forum sur le Parvis.

9.5 Profilage social et judiciarisation des marginaux

La section de Québec a reçu un financement de la Conférence régionale des élus qui a permis l'embauche d'une intervenante à temps plein. Celle-ci a pris en charge l'ensemble du dossier relatif au profilage social et à la judiciarisation des marginaux.

Afin de mieux comprendre les problèmes rencontrés par les marginaux, d'apporter une aide individuelle et de les mobiliser dans différentes actions collectives, la section de Québec est présente dans différents lieux pertinents sur une base régulière. Dans cette perspective, la section aide les marginaux dans certaines démarches permettant de régulariser leur situation en ce qui a trait aux infractions pénales.

Une manifestation contre la répression a eu lieu à Québec le 22 octobre 2013 en présence de 75 personnes, organisée en collaboration avec 6 organismes (RAIIQ, PECH, Point de repères, PIPQ, LUNE et, ADDICQ). La section de Québec a participé à l'organisation et l'animation de la Nuit des sans-abris du 18 octobre 2013.

La section a aussi participé à plusieurs rencontres visant à planifier la création à Québec d'une clinique juridique communautaire avec le RAIQ (4 rencontres), la clinique Droit devant à Mtl (22 et 23 novembre). Elle a participé au Comité accompagnement justice itinérance (CAJI) à Montréal regroupant des juges, procureurs, percepteurs, le responsable du programme de travaux communautaires, le RAPSIM et la clinique Droits devant.

La section continue à offrir la formation sur la procédure pénale et le profilage. Une murale photo intitulée « Le profilage social, c'est... » a été créée représentant 20 personnes dénonçant les contraventions « absurdes » ou « abusives » qu'elles ont reçues. Également, un travail a été réalisé sur le contenu d'un questionnaire de vulgarisation et d'orientation sur la procédure pénale et sur les abus policiers. Il reste à l'intégrer au site Internet.

La section de Québec a initié une réflexion sur le sujet ainsi qu'une recherche juridique de même qu'une recherche sur les conséquences sociales et psychologique.

9.6 Alliances et partenariat

La section de Québec a participé à deux conseils d'administration de la Ligue des droits et libertés par l'entremise de Skype ou d'appels-conférences et a été présente lors de l'assemblée générale annuelle en juin 2013. De plus, la section a participé à 9 réunions de coordination. Ces échanges avec la LDL s'avèrent très positifs puisqu'ils permettent une meilleure connaissance des priorités et des dossiers respectifs, ce qui permet d'assurer une meilleure coordination de nos actions. Ces rencontres se font une base mensuelle, par téléphone. La section fut présente à l'AGA du RAIQ le 30 septembre et à une autre assemblée en mars. Nous avons rencontré les employés du RAIQ à plusieurs reprises (4 fois) notamment sur la question d'une clinique juridique. La section a participé aussi au Comité animation de la NSA. La coordination de la section a participé à 2 rencontres de la Table de concertation en itinérance cette année, ainsi qu'à une première rencontre de ce comité qui vise à assurer un suivi du projet d'agent de milieu sur le parvis de l'église Saint-Roch.

9.7 Gestion et financement

Pour l'année 2013-2014, la section de Québec a eu des produits de 77 634 \$ et des charges de 76 577 \$. Deux employés à temps plein y ont travaillé.

10. Liste des comités et groupe de travail de la *Ligue des droits et libertés*

Comité de suivi du rapport DH: Marcel Duhaime, Martin Gallié, Dominique Peschard, Lucie Lamarche, Vincent Greason, Denis Langlois, Lysiane Roch, Nicole Filion

Comité communication: Marcel Duhaime, Jacques Gauthier, Alexandra Pierre, Samuel Blouin, Philippe Nombré-Néméh, Lysiane Roch

Comité membership et financement: Louise Riendeau, Lucie Lamarche, Christian Nadeau, Bill Clennett, Samuel Blouin, Karina Toupin, Nicole Filion

Groupe de travail sur la liberté d'expression: Lucie Lemonde, Roch Tassé, Dominique Peschard, Philippe Robert de Massy, Denis Barrette, Pierre-Louis Fortin-Legrin, Véronique Fortin, Nicole Filion

Groupe de travail sur le dossier de la laïcité et les enjeux de droits humains: Marcel Duhaime, Lucie Lamarche, Martine Éloy, Dominique Peschard, Michèle Asselin, Samuel Blouin, Sam Boskey, Lysiane Roch et Nicole Filion

Groupe de travail environnement et droits humains: Alexa Leblanc, Vincent Greason, Maude Prudhomme, Sylvie Paquerot, Amina Mez, Yann Panneton, Lysiane Roch

Groupe de travail enjeux DESC et migration: Louise Dionne, Martin Gallié, Alexandra Pierre, Vanessa Clermont-Isabelle et Nicole Filion

Groupe de travail sur la surveillance des populations : Martine Éloy, Denis Barrette, Dominique Peschard, Anne Pineau, Roch Tassé, Philippe Robert-de-Massy et Nicole Filion

11. Liste des communiqués, interventions médiatiques, publications, autres interventions, appuis et représentations de la *Ligue des droits et libertés* en 2013-2014

11.1 Communiqués et interventions médiatiques

- Entrevue avec un journaliste de la Tribune de Sherbrooke sur la surveillance des communications, le 10 juin 2013.
- Diffusion d'un communiqué sur la publication du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, le 18 juin 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Journal de Montréal « Les droits civils et politiques sont en recul », le 18 juin 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du 24h, « Étude de la Ligue des droits et libertés : Les droits civils et politiques en recul », le 19 juin 2013.
- Entrevue avec Kevin Dougherty du journal The Gazette au sujet de la loi 12, le 25 juin 2013.
- Entrevue à Radio Centre-ville sur le rapport sur les droits humains, le 25 juin 2013.
- Diffusion d'un communiqué sur la contestation de l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, le 28 juin 2013.
- Diffusion d'un communiqué dénonçant l'adoption d'une loi spéciale pour mettre fin à la grève dans le secteur de la construction, le 3 juillet 2013.

- Entrevue à Radio Centre-ville sur l'intervention de la LDL sur l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, le 10 juillet 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Devoir « La commission Ménard bat de l'aile », le 30 août 2013.
- Entrevue à l'émission « Pas de midi sans info » de Radio-Canada au sujet de la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012, le 30 août 2013.
- Entrevue à RDI au sujet de la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012, le 30 août 2013.
- Diffusion d'un communiqué en réaction à l'annonce d'un Charte des valeurs québécoises, le 10 septembre 2013.
- Conférence de presse et diffusion d'un communiqué annonçant le dépôt d'une plainte à la CDPDJ au sujet des arrestations du 15 mars 2013, le 24 septembre 2013.
- Entrevue à CIBL au sujet de la plainte à la CDJPJ au sujet des arrestations du 15 mars 2013, le 24 septembre 2013.
- Entrevue avec la Presse Canadienne au sujet de la plainte à la CDJPJ au sujet des arrestations du 15 mars 2013, le 24 septembre 2013.
- Entrevue avec le réseau Global au sujet de la plainte à la CDJPJ au sujet des arrestations du 15 mars 2013, le 24 septembre 2013.
- Entrevue avec TVA au sujet de la plainte à la CDJPJ au sujet des arrestations du 15 mars 2013, le 24 septembre 2013.
- Entrevue avec Montréal Campus au sujet de la plainte à la CDJPJ au sujet des arrestations du 15 mars 2013, le 24 septembre 2013.
- Entrevue avec Le Délit de McGill au sujet de la plainte à la CDJPJ au sujet des arrestations du 15 mars 2013, le 24 septembre 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de la Presse Canadienne paru dans plusieurs journaux, « La Ligue des droits et libertés accuse le SPVM de profilage politique », le 24 septembre 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Journal de Montréal, « La Ligue des droits et libertés dépose une plainte », le 24 septembre 2013.
- Entrevue avec Ewan Sauves sur la charte des valeurs, le 10 octobre 2013.
- Conférence de presse et diffusion d'un communiqué interpellant le gouvernement sur les conclusions du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada à la veille de la semaine de la solidarité, le 11 octobre 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Journal des alternatives, « Cri d'alarme lancé par la Ligue des droits et libertés », le 11 octobre 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de la Presse Canadienne, « La Ligue des droits et libertés se désole de l'obsession économique des élus », le 13 octobre 2013.

- Entrevue à CISM au sujet du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, le 17 octobre 2013.
- Entrevue avec Annabelle Blais et référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de La Presse, « Des routes pour manifester ou pour s'épanouir? », le 18 octobre 2013.
- Lettre ouverte dans Le Devoir, « Droits de la personne et Charte des valeurs - L'intervention de la Commission est légitime et justifiée », le 24 octobre 2013.
- Diffusion d'un communiqué sur le projet de loi 60 sur la charte des valeurs, le 7 novembre 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Devoir « Charte - Un recul, selon la Ligue des Droits et libertés », le 8 novembre 2013.
- Entrevue à Radio-Canada sur la mise en demeure de Véronique Lalande par Arrimage Québec, le 15 novembre 2013.
- Diffusion d'un communiqué sur le rapport Perreault sur la mort de Villanueva, le 17 décembre 2013.
- Entrevue au Téléjournal midi de Radio-Canada au sujet du rapport Perreault sur la mort de Villanueva, le 17 décembre 2013.
- Entrevue à l'émission « Pas de midi sans info » de Radio-Canada au sujet du rapport Perreault sur la mort de Villanueva, le 17 décembre 2013.
- Entrevue à CPAM au sujet du rapport Perreault sur la mort de Villanueva, le 17 décembre 2013.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de La Presse, « Affaire Villanueva : le SPVM sur la sellette », le 17 décembre 2013.
- Entrevue à l'émission de Claude Poirier, à TVA, au sujet du rapport Perreault sur la mort de Villanueva, le 18 décembre 2013.
- Diffusion d'un communiqué à propos du mémoire de la LDL sur le projet de loi 60 sur la charte des valeurs, le 3 février 2014.
- Entrevue à CPAM au sujet du projet de loi 60 sur la charte des valeurs, le 3 février 2014.
- Entrevue avec Marian Scott et référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de The Gazette « Video: SQ investigating police shooting on Berri St. Man dies from shots fired during police altercation », le 3 février 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Journal de Montréal sur le projet de loi 60 « La Ligue des droits et libertés contre la Charte », le 3 février 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Devoir sur le projet de loi 60 « Le projet de charte banalise les droits de la personne, dit la Ligue des droits et libertés », le 4 février 2014.
- Entrevue à l'émission « Le 15-18 » de Radio-Canada sur l'enquête policière sur la mort d'Alain Magloire, le 5 février 2014.
- Entrevue à la radio de Radio-Canada international au sujet du projet de loi 60 sur la charte des valeurs, le 5 février 2014.

- Entrevue à la radio de CKUT au sujet du projet de loi 60 sur la charte des valeurs, le 7 février 2014.
- Entrevue avec Caroline Pailliez et référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Journal de Montréal « Mort d'un sans-abri : des interrogations sur l'enquête publique », le 8 février 2014.
- Diffusion d'un communiqué demandant un mécanisme vigoureux de surveillance et une révision des pouvoirs du CSTC, le 10 février 2014.
- Diffusion d'un communiqué sur le spectacle bénéfique pour les 50 ans de la LDL, le 12 février 2014.
- Entrevue à la radio de CISM au sujet de la demande d'un mécanisme vigoureux de surveillance et une révision des pouvoirs du CST, le 13 février 2014.
- Entrevue à la radio SOCAM (Société de communication atikamekw-montagnaise) au sujet du 50e anniversaire de la LDL et de la soirée bénéfique, le 14 février 2014.
- Entrevue avec Marian Scott et référence à la LDL dans un article de la Gazette sur le 50e anniversaire de la LDL « Ligue laid groundwork for Quebec Charter », le 14 février 2014.
- Entrevue à Radio Centre-ville au sujet de la demande d'un mécanisme vigoureux de surveillance et une révision des pouvoirs du CST, le 17 février 2014.
- Entrevue à Radio Centre-ville au sujet du 50e anniversaire de la LDL, le 17 février 2014.
- Référence au 50e anniversaire de la LDL dans un article du Devoir : « Le sort de l'humanité », le 19 février 2014.
- Entrevue avec Laurence Houde-Roy et référence à la LDL dans un article du journal Métro sur les suites du rapport Perreault « Mort d'un itinérant: un enquêteur indépendant réclamé », le 19 février 2014.
- Diffusion d'un communiqué conjoint sur le recours à la force mortelle par les policiers, le 20 février 2014.
- Lettre sur le 50e anniversaire de la LDL dans le Devoir : « Hommage à la Ligue des droits et libertés », le 20 février 2014.
- Entrevue à la radio de CISM au sujet du 50e anniversaire de la LDL, le 20 février 2014.
- Entrevue à la radio de CIBL au sujet des suivis du rapport Perreault et du 50e anniversaire de la LDL, le 20 février 2014.
- Entrevues avec Roxane Léouzon et référence à la LDL dans un article du journal Métro sur le 50e anniversaire de la LDL « Les luttes se poursuivent à la Ligue des droits et libertés », le 20 février 2014.
- Référence à la LDL dans un blogue de Pierrot Péladeau dans le Journal de Montréal « 50e anniversaire d'un brin d'ADN du Québec », le 20 février 2014.
- Entrevue à MaTv au sujet des caméras de surveillance, le 19 mars 2014.
- Diffusion d'un communiqué au sujet des arrestations du 15 mars, le 21 mars 2014.
- Entrevue avec Annabelle Blais de La Presse au sujet des arrestations du 15 mars, le 21 mars 2014.

- Entrevue avec CKUT au sujet des arrestations du 15 mars, le 25 mars 2014
- Entrevue avec CISM au sujet des arrestations du 15 mars, le 27 mars 2014.
- Entrevue avec Daphnée Hacker-B. et référence à la LDL dans un article du journal Métro sur le jugement sur le règlement 500.1, « Droit de manifester: un juge municipal appuie la décision des policiers », le 22 avril 2014.
- Entrevue à TVA au sujet du jugement sur 500.1, le 22 avril 2014.
- Entrevue avec Judith Lachapelle au sujet du jugement sur 500.1 et référence à la LDL dans un article de La Presse, le 22 avril 2014.
- Entrevue avec Annabelle Caillou et référence à la LDL dans un article du journal de Montréal sur le jugement sur le règlement 500.1, « La Cour municipale rejette la demande des manifestants », le 22 avril 2014.
- Diffusion d'un communiqué sur le jugement sur 500.1, le 23 avril 2014.
- Entrevue avec CISM au sujet du jugement sur 500.1, le 24 avril 2014.
- Entrevue avec Isabelle Pion et référence à la LDL dans un article de la Tribune sur le jugement sur 500.1, « Une décision rendue à Montréal pourrait avoir un impact à Sherbrooke », le 24 avril 2014.
- Entrevue à 104,7 FM Outaouais au sujet du pistolet Taser, le 29 avril 2014.

11.2 Interventions politiques et juridiques

a) Interventions devant les instances canadiennes, québécoises et autres

- Requête contestant la constitutionnalité de l'article 500.1 du Code de sécurité routière à la Cour Municipale de Montréal.
- Dépôt auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) d'une plainte collective contre la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans laquelle la LDL allègue que les personnes arrêtées le 15 mars 2013 ont été victimes de discrimination fondée sur leurs convictions politiques, plainte déposée le 16 septembre 2013.
- Rencontre avec une fonctionnaire du Ministère des relations internationales dans les locaux de la LDL, au sujet des préoccupations de la LDL au sujet du respect des engagements internationaux du Québec en matière de droits humains, le 27 septembre 2013.
- Participation à une rencontre sur invitation avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, le 23 octobre 2013.
- Participation aux consultations pour le plan sur le racisme et la discrimination organisé par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), le 5 et 6 novembre 2013.
- Envoi du mémoire de la LDL au Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) faisant suite à la démarche de consultation en vue de l'élaboration du Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones, le 6 décembre 2013.
- Envoi du mémoire de la LDL à la Commission des institutions dans le cadre de la consultation sur le Projet de loi 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de

neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement, le 20 décembre 2013.

- Rencontre avec la porte-parole de l'opposition libérale pour la CDPDJ, madame De Santis, députée de Bourassa-Sauvé, le 3 mars 2014.
- À l'occasion de l'événement Ice Hockey Cup tenu à Minsk entre le 9 et le 25 mai 2014, la LDL a souscrit à l'appel lancé par la FIDH et son organisation membre en Biélorussie, le Human Rights Center Viasna, visant à dénoncer les abus commis par le régime politique de cet État envers la société civile, le 30 avril 2014.

b) Lettre et campagne de lettres

- Envoi du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada aux provinciaux, le 10 octobre 2013.
- Envoi du fascicule sur la laïcité aux députés provinciaux, le 24 octobre 2013.
- Envoi du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada aux députés fédéraux, le 5 novembre 2013.

c) Appuis

- Appui au communiqué de Greenpeace dénonçant la poursuite bâillon de Résolu, le 20 juin 2013.
- Appui à la campagne « Non à l'espionnage secret » d'Open Media le 11 juillet 2013.
- Appui au communiqué d'Action Travail des femmes dénonçant les modifications au Programme des contrats fédéraux du gouvernement du Canada, le 5 septembre 2013.
- Appui de la Ligue au mémoire de la TRPOBC et lettre envoyée à tous les membres de la Commission des institutions dans le cadre de la consultation portant sur les modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme du Commissaire au lobbyisme, le 16 septembre 2013.
- Appui au communiqué de Greenpeace demandant l'adoption d'une loi anti-SLAPP en Ontario, le 18 septembre 2013.
- Appui à une lettre ouverte d'ATTAC Québec au sujet de l'entente de principe sur l'AÉCG, le 23 octobre 2013.
- Appui à la déclaration de la Coalition montréalaise contre le saccage de l'assurance-emploi visant à dénoncer la disparition du conseil arbitral, le 25 octobre 2013.
- Appui à une lettre ouverte de la FIDH aux États membres du Commonwealth demandant que le prochain sommet du Commonwealth n'ait pas lieu au Sri Lanka au vu de la situation des droits de l'Homme dans le pays, le 31 octobre 2013.
- Appui au projet de Tribunal d'Opinion sur les activités minières qui se réalisera au mois de mai-juin 2014 à Montréal, projet mené par L'Entraide missionnaire et la Coalition QUISETAL.
- Adhésion aux Principes internationaux sur l'application des droits humains à la surveillance des communications, le 4 décembre 2004.

- Appui et envoi d'une lettre à la ministre des Ressources naturelles demandant un moratoire dans l'installation des compteurs intelligents par Hydro Québec, le 6 décembre 2013.
- Appui à Nicolas Andrade par rapport à la poursuite entamée par la Corporation de Val-Jalbert, que la LDL considère comme une poursuite-bâillon, le 27 janvier 2014.
- Appui au projet de télévision communautaire indépendante à Montréal TVCI-Mtl, le 17 février 2014.
- Appui à la FIDH et à plusieurs autres organisations qui s'opposent à l'adoption, en Espagne, d'une loi qui vise à restreindre gravement le recours à la compétence universelle par les tribunaux espagnols, le 17 février 2014.
- Appui à la campagne du RODCD pour que les organismes en défense collective des droits obtiennent leur juste part du 4.5 millions de dollars dédié aux organismes communautaires reliés au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 3 mars 2014.
- Appui à la déclaration « Unis pour mettre un frein à une loi électorale injuste », s'opposant au projet de loi du gouvernement Harper modifiant la Loi électorale canadienne, 27 mars 2014.
- Appui au communiqué visant à exiger des partis politiques en lice dans le cadre de la campagne électorale québécoise, des engagements pour lutter contre la pauvreté, communiqué publié par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), l'R des centres de femmes, le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ) et le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), le 27 mars 2014.
- Appui à la déclaration de la Fédération des femmes du Québec au terme de la Semaine d'actions contre le racisme visant à interpeller les partis politiques en campagne électorale québécoise à propos des différentes formes de discrimination subies par les femmes, le 30 mars 2014.
- Appui au communiqué de la Coalition pour les droits des peuples autochtones demandant aux partis politiques de faire connaître leurs programmes relatifs au respect des droits des peuples autochtones, le 31 mars 2014.
- Appui à la demande de 99%Média, d'Alter Citoyens et de G.A.P.P.A. adressée au Directeur général des élections de reconnaître le rôle des médias indépendants dans la vie démocratique, le 1^{er} avril 2014.

11.3 Publications

a) Revue

- Dossier spécial « Au cœur des luttes 1963-2013 », printemps 2013.
- Dossier spécial « Perspectives pour les droits humains », automne 2013.

b) Rapports

- Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada 2013, le 18 juin 2013.
- Repression, discrimination and the student strike: Testimonies and analysis, le 12 décembre 2013.

c) Fascicules et brochures

- Réédition du fascicule sur la laïcité, octobre 2013.
- Brochure sur les indicateurs de droits humains, décembre 2013.
- Fascicule sur l'environnement et les droits humains, mars 2014.

d) Bulletin par courriel

- Envoi d'un bulletin d'information bimensuel par courriel aux membres de la Ligue.

e) Autres publications

- Publication d'un article sur le rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada 2013 dans le Bulletin de liaison de la FAFMRQ de juin 2013.
- Publication d'un article de la revue de la LDL dans [Histoire engagée](#), le 4 juillet 2013.
- Résumé du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, le 25 octobre 2013.
- Publication d'un article sur le mécanisme d'enquête lorsqu'un policier blesse ou tue une personne dans la revue *Relations*, décembre 2013.
- Publication d'un article sur la Déclaration universelle des droits de l'homme dans la revue [Perspectives de la CSN](#), janvier 2014, p.34-35.
- Publication d'un article dans [le Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations](#), sur les représentations de la LDL lors de la consultation gouvernementale sur le projet de Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones, printemps 2014

11.4 Représentations

- Intervention sur les violations de droits survenues lors du printemps étudiant dans le cadre de la projection du film « Dérives », le 18 juin 2013.
- Participation à la manifestation en appui au mouvement Idle no more, le 21 juin 2013.
- Intervention au Collège Édouard-Montpetit sur les droits et libertés et les enjeux sécuritaires, le 9 octobre 2013.
- Intervention dans le cadre de la « Soirée sur la Charte des valeurs québécoises : remettre l'égalité citoyenne au cœur du débat », le 10 octobre 2013.
- Intervention au sujet du règlement municipal P6 à l'Université Concordia, le 21 octobre 2013.

- Intervention sur la LDL, sa mission et les principaux dossiers qu'elle mène, lors du Symposium de l'Association des avocates et avocats de la défense de Montréal, le 30 octobre 2013.
- Présentation du rapport sur les droits humains à la conférence « Célébrons notre histoire, Dessinons notre futur! » organisée par Femmes autochtones du Québec, le 9 novembre 2013.
- Intervention sur la situation des droits humains dans le cadre de la soirée publique pour l'anniversaire de la DUDH organisée par la section de Québec de la LDL, le 10 décembre 2013.
- Intervention sur le rapport sur l'état des droits humains dans le cadre de la « Journée d'action globale contre le racisme et pour les droits des migrants réfugiés et personnes déplacées », le 18 décembre 2013.
- Présidence de panel dans le colloque sur la criminalisation de l'opposition et la pathologisation des marges, « Ils nous condamnent », le 14 mars 2014.
- Présentation dans le cadre de la journée « Préparons la riposte avec nos alliés » organisée par l'Alliance de la fonction publique du Canada, le 22 mars 2014.
- Participation au Congrès de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), Québec, les 7 et 8 avril 2014.

11.5 Ateliers de formation

- Atelier sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada dans le cadre du colloque du ROCAJQ, le 16 octobre 2013.
- Atelier sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada dans le cadre des États généraux du féminisme, le 15 novembre 2013.
- Formation sur les poursuites-bâillons dans le cadre d'une rencontre sur le Tribunal d'opinion sur l'industrie minière canadienne 2014-2015, le 22 novembre 2013.
- Formation sur le guide d'animation sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, le 27 janvier 2014.

11.6 Conférences, séminaires, tables rondes, événements

- Lancement du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, le 18 juin 2013.
- Soirée d'information sur la réforme des instances de l'ONU, le 28 octobre 2013.
- Rencontres régionales d'informations et d'échanges sur le *Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada* : en Montérégie le 5 février 2014, dans Lanaudière le 18 février 2014 et en Outaouais le 24 février 2014.
- Forum sur les perspectives pour les droits humains, le 25 avril 2014.

11.7 Kiosques

- Kiosque à l'R des femmes, le 12 juin 2013.

- Kiosque lors du Symposium de l'Association des avocates et avocats de la défense de Montréal à Laval, les 30 et 31 octobre 2013.
- Kiosque aux États généraux de l'action et l'analyse féministes, les 15 et 16 novembre 2013.
- Kiosque lors de la rencontre du conseil fédéral de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), à Montréal, le 26 mars 2014.
- Kiosque lors du Forum sur les perspectives pour les droits humains à Montréal, le 25 avril 2014.